

ROGER BOTTE

ÉCONOMIES TRAFIQUANTES ET MONDIALISATION

LA VOIE AFRICAINE VERS LE « DÉVELOPPEMENT » ?

LES ACTIVITÉS TRAFIQUANTES EN AFRIQUE NE SONT PAS L'EXPRESSION D'UN ÉTAT D'ANOMIE MAIS CONTRIBUENT, À TRAVERS DES RÉSEAUX TRANSNATIONAUX, À SON INSERTION DANS LES FLUX DE LA MONDIALISATION ET LES RELATIONS INTERNATIONALES ILLICITES. EN ARTICULANT POUVOIR POLITIQUE ET ÉCONOMIE CRIMINALISÉE, L'AFRIQUE CONSTRUIT UNE VOIE SINGULIÈRE ; ELLE RECOMPOSE DES PRATIQUES HÉRITÉES DU NÉGOCE PRÉ-COLONIAL, DES AFFILIATIONS RELIGIEUSES ENDOGÈNES OU DES DYNAMIQUES LIGNAGÈRES.

On assiste aujourd'hui à une telle généralisation macroéconomique des phénomènes de l'illicite et du délictueux que se trouve confortée l'hypothèse d'une mutation économique majeure avec l'ouverture d'une nouvelle séquence historique. Cette mutation, foncièrement indifférente au droit, considérablement accélérée par le processus de libéralisation des marchés mondiaux, s'opère autour de quelques points : une juxtaposition de réseaux aux activités licites et illicites et, par conséquent, une articulation entre formel et informel qui rend obsolètes les problématiques classiques de l'État en Afrique ; une exploitation débridée de toutes les ressources, y compris la production illégale de richesses recyclées au Nord ; un boom de la culture du cannabis comme mode banal de production économique ; une explosion du blanchiment de l'argent sale et son recyclage selon des procédures et dans des places africaines ; un trafic ou une traite sur une grande échelle d'êtres humains ; enfin, la montée en puissance d'entrepreneurs compétitifs, inventifs et efficaces dans le domaine délictueux.

La croissance de la part souterraine des économies africaines, en raison de la corruption et de la grande adaptabilité des acteurs aux trafics illicites, oblige à s'interroger sur les modalités contemporaines de la croissance et du « développement », mais aussi sur la place du continent africain dans la mondialisation : l'extension sans précédent des trafics est-elle un indice de l'échec du



développement et de la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale ou contribue-t-elle, au contraire, à l'insertion du continent dans l'économie capitaliste globalisée ?

UNE NOUVELLE SÉQUENCE HISTORIQUE ?

C'est bien à une actualisation des analyses sur la « criminalisation de l'État¹ » en Afrique subsaharienne qu'il faut procéder, pour repenser à nouveaux frais le modèle d'exploitation économique en œuvre et le type d'insertion du fait criminel dans le système capitaliste globalisé. Certes, si les pratiques antérieures se pérennisent, elles s'inscrivent désormais dans un processus de prédation routinier, systémique et durable où voisinent les figures familières de la corruption, du clientélisme et de l'impunité. Siphonnage des ressources nationales et du Trésor public, gestion kleptomane, gabegie, corruption politique et administrative, détournement des fonds de l'aide au développement, location du territoire pour le déversement de déchets toxiques du Nord, vente de pavillons de complaisance (Liberia, Seychelles) : si le phénomène que la Banque mondiale désigne sous l'euphémisme « mal-gouvernance » (politique et économique) joue toujours un rôle central dans la pérennisation des trafics, il se dessine en effet un nouveau modèle de développement qui, tout en enrichissant les élites, cultive volontairement le désordre et multiplie les « espaces d'impunité ».

Ces espaces sont d'abord le résultat des enjeux géopolitiques et économiques nés de la bipolarité mondiale lors de la guerre froide : avec la disparition de l'URSS et la naissance d'un monde unipolaire, la « ressource criminelle a pris la place de la ressource stratégique que représentait [...] l'obédience à Moscou ou à Washington » et leurs soutiens matériels et financiers². Presque dans le même temps, le recours à des ressources alternatives a été singulièrement favorisé par l'action internationale (FMI, Banque mondiale) au cours des deux dernières décennies, dans un contexte d'économies décentralisées et dérégulées selon les nouveaux critères libéraux : imposition des programmes d'ajustement structurel, privatisations, baisse des tarifs douaniers et, finalement, constitution d'une multitude d'enclaves para-étatiques au sein de sociétés où les fondements de l'État restent incertains, délégitimés ou fragmentés entre des structures politiques et économiques rivales, voire déliquescents ou littéralement « en miettes ». En outre, même là où l'État demeure plus ou moins structuré, la maîtrise de la sphère économique et financière légale, régentée de l'extérieur par les organisations internationales, les groupes multinationaux et la globalisation des flux de capitaux, échappe largement à son contrôle.

Parallèlement, la production de drogues engage de plus en plus de pays dans un processus d'intégration au marché, de « narcotisation » – et notamment ceux des pays africains qui associent production, consommation et internationalisation des filières. De ce point de vue, le cas de la République d'Afrique du Sud est exemplaire : un passage de l'apartheid à la démocratie créant les conditions de l'épanouissement de l'illicite, un système bancaire performant et qui se prête bien au blanchiment, une bourse des valeurs au dixième rang mondial, des moyens de communication efficaces, la maîtrise des nouvelles technologies. Le système fonctionne d'autant mieux que la RSA reste le pivot de l'économie formelle régionale, ce qui lui procure un large marché et une base idéale d'opérations. Ces atouts ont fait de la RSA une plaque tournante de première importance des trafics internationaux et une destination appréciée des organisations criminelles de toutes origines (Nigériens, Angolais, Camerounais, Italiens, Russes, Chinois, Israéliens...)³. En ce qui concerne le blanchiment, la sophistication de la filière sud-africaine (dans laquelle Maurice joue un rôle important à travers des sociétés écrans) n'a pas éliminé pour autant des filières plus « frustes » comme le Liberia dollarisé (cash contre diamants), la vente en gros de cargaisons de voitures d'occasion (Bénin) ou la donation à des institutions religieuses (Ghana). Plus généralement, tous les pays qui fonctionnent comme centre régional financier (Botswana, Côte d'Ivoire, Kenya, Nigeria, Sénégal) ou comme centre *off-shore* (Seychelles) offrent de grandes facilités de blanchiment à travers un système bancaire développé⁴.

C'est ainsi que se renforce une économie politique déjà ancienne où se chevauchent positions de pouvoir et positions d'accumulation (le *straddling*) ; les mêmes acteurs, instrumentalisant une grande variété de chevauchements, « utilisent » leur pouvoir proprement politique en le convertissant en pouvoir économique occulte⁵. Au besoin, à l'instar de Mobutu Sese Seko, tel homme

1. Voir J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997. Comme l'ont déjà démontré ces auteurs, le terme « criminalisation » *stricto sensu*, qui relève d'une tradition juridique judéo-chrétienne de l'acte malhonnête, de la législation et de la morale, est inapte à rendre compte des phénomènes ici étudiés.

2. P. Conesa, « Les relations internationales illicites », *La Revue internationale et stratégique*, n° 43, 2001, p. 21.

3. J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique...*, *op. cit.*, pp. 79, 98-99.

4. Voir *International Narcotics Control Strategy Report*, 2001. *Money Laundering and Financial Crimes*, mars 2002. Sur la corruption d'un système bancaire, voir, pour le Mozambique, J. Hanlon, « Bank corruption becomes site of struggle in Mozambique », *Review of African Political Economy*, n° 91, mars 2002, pp. 53-72.

5. Sur les pratiques de chevauchement de l'État postcolonial, voir J.-F. Bayart, *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 1989.



politique peut utiliser « tous les droits régaliens que lui confère sa position de chef d'État souverain pour définir à sa guise le légal et l'illégal⁶ » ; ou bien encore, comme en République centrafricaine, l'appareil d'État peut organiser le contournement de ses propres régies financières (Douanes, Trésor, Impôts). Cette fluidité des appartenances, cette logique de complémentarité structurelle facilitent des stratégies de connivence et l'irruption d'acteurs qui empruntent leurs méthodes, leurs marchés et leurs ambitions aux mafias internationales, aux intérêts géopolitiques et au recyclage de l'argent sale⁷. La Guinée-Équatoriale, Eldorado pétrolier et narcorégime où Téodoro Obiang Nguema Mbasogo est considéré par Interpol comme l'un des principaux *black money launderers*, illustre parfaitement ce fonctionnement en symbiose (pouvoir politique/espace économique/criminalité organisée). Ailleurs, ce nouveau capitalisme repose sur des « réseaux d'élites » (Ouganda, Rwanda, Zimbabwe) responsables de l'exploitation illégale des richesses en République démocratique du Congo, et associe dirigeants politiques et militaires et hommes d'affaires, chefs rebelles et groupes criminels transnationaux⁸.

PETIT VADE-MECU EMPIRIQUE ET INCOMPLET DE L'ILLICITE

Cette « criminalisation du politique » serait, selon les critères canoniques, un frein au développement et l'agent d'une économie « nécrosée ». Pourtant, les activités illicites procurent des bénéfices autrement plus substantiels, et surtout plus rapides, que ceux de l'économie formelle et sont une source d'accumulation primitive du capital et, *in fine*, de croissance. Dans bien des cas, d'ailleurs, lorsqu'une économie licite persiste, c'est souvent en tant que paravent à des activités illicites partiellement ou totalement clandestines ou simplement « invisibles ».

La majorité des circuits informels les plus rémunérateurs ont également un pied dans le secteur formel en gérant des entreprises d'import/export ou de vente en gros, des boutiques, des hôtels, des casinos⁹, des cliniques privées, des concessions automobiles, des entreprises de transport, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des complexes agro-industriels, des loteries, des commerces d'objets d'art¹⁰, des fermes horticoles, etc. Autrement dit, l'économie illégale ne s'infiltré pas seulement dans des filières économiques préexistantes bien rodées (comme le cannabis dans la filière café-cacao en Côte d'Ivoire), elle est aussi à l'origine du développement d'une économie originale extraordinairement dynamique, inextricablement liée à la globalisation du commerce légal et, pour l'Afrique, fortement intégratrice au marché¹¹.

Simultanément, les activités illicites en Afrique subsaharienne s'inscrivent de plus en plus dans une logique de polytrafic marchand et de filières aux multiples facettes qui impliquent des stratégies et des alliances extrêmement

diversifiées entre réseaux locaux et internationaux, et permettent de maximiser les profits en combinant les produits et de varier les destinations au gré des conjonctures : armes, voitures volées (Afrique australe), téléphones cellulaires (Zimbabwe), migrants clandestins, traite d'enfants (Afrique de l'Ouest et centrale), industrie du sexe, hydrocarbures, gaz et engrais (Nigeria)¹², trafic d'organes humains destinés à alimenter l'industrie de la transplantation (Afrique du Sud) ou pour fournir des guérisseurs traditionnels en « matières premières » (Mozambique), denrées alimentaires (Gambie, Bénin, Togo, Centrafrique), jeu sur la différence de politique tarifaire, la non-convertibilité (cédi ghanéen) ou le différentiel entre les monnaies (naïra nigériane) afin de tirer opportunité des disparités de politique économique (fiscales, douanières, de subvention des produits, etc.) entre les États, vol de l'aide humanitaire et *business* des prises d'otages et de la piraterie maritime (Somalie), captation de l'aide extérieure à travers des ONG de circonstance, pillage des objets d'art et des sites archéologiques, développement d'un vaste artisanat du faux qui met sur le marché des imitations quasi parfaites de masques et de statuettes précoloniales¹³, produits pharmaceutiques détournés ou importés frauduleusement¹⁴,

6. D. Mugnier, « Les diamants et les relations internationales illicites », *La Revue internationale et stratégique*, n° 43, 2001, p. 66.

7. Observatoire géopolitique des drogues (OGD) (dir.), *Les Drogues en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, pp. 10-13 ; F. Misser et O. Vallée, « Des matières premières toujours convoitées. Les nouveaux acteurs du secteur minier africain », *Le Monde diplomatique*, mai 1998, pp. 24-25.

8. Organisation des Nations unies, *Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo*, 16 octobre 2002.

9. Il y a dix ans, il n'y avait qu'un seul casino au Sénégal ; aujourd'hui, il y en a quatre à Dakar et un à Saint-Louis. Voir le dossier « Blanchiment d'argent », *Le Soleil*, 12 mars 2002, p. 230.

10. « Le marché des arts "primitifs" permet d'injecter l'argent sale dans les finances internationales et permet aussi à des fonds détournés de se diluer dans l'apparente respectabilité de ses transactions » (par exemple, les prébendes d'Elf qui réapparaissent sous forme d'œuvres d'art). Voir P. Baqué, *Un nouvel or noir. Pillage des œuvres d'art en Afrique*, Paris, Paris-Méditerranée, 1999, p. 9.

11. Sur la manière dont les flux économiques hors comptabilité du Sud intègrent l'économie formelle en Grande-Bretagne, voir M. Koutouzis, *L'Argent du djihad*, Paris, Arte Éditions, 2002, pp. 84-87.

12. En 1992 au Bénin, 80 % de la consommation d'hydrocarbures était assurée par le marché parallèle et l'on estimait qu'un Béninois sur cent était trafiquant de produits pétroliers nigériens. Cela a notamment favorisé le développement des « transports en commun » dans les villes avec l'essor des taxis-motos (les *zémidjans*), et la multiplication des moto-pompes dans les campagnes.

13. P. Baqué, *Un nouvel or noir...*, *op. cit.*, pp. 37, 43, 47, 59 et 65 ; Unesco, *Out of Africa*, 6 novembre 2000. Bamako est considéré comme une plaque tournante du trafic illicite des objets d'art. Lomé s'est spécialisé dans l'exportation des statuettes en terres cuites du Mali, du Nigeria et du Niger tandis qu'à Abidjan se négocient la plupart des statuettes « lobi ».

14. Dans les pays occidentaux, les exportations de médicaments psychotropes vers l'Afrique sont soumises à une réglementation beaucoup moins stricte (absence, par exemple, d'autorisation de mise sur le marché) que celle qui est en vigueur sur le territoire national. De faux documents de voyage, qualifiant les médicaments psychotropes de substances inoffensives ou de médicaments d'urgence, sont également utilisés.



contrefaçon de médicaments ou médicaments factices (Nigeria, Gabon, Côte d'Ivoire, Lesotho)¹⁵, vente d'espèces animales et végétales protégées (Madagascar, Namibie, Centrafrique), trafic d'ivoire et de cornes de rhinocéros, piratage de cassettes, de cédéroms, de jeux vidéo et de films sur support vidéo (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Nigeria), écoulement de fausse monnaie (voir les faux billets de 10 000 francs CFA en avril-mai 2002) ou trafic de vrais-faux billets (Zaïre de Mobutu, Kenya de Daniel arap Moi), contrefaçon ou vente de produits de marque à des marchés non autorisés (Maurice), vol de bétail (Lesotho, Zambie, Ouganda), trafics de minerais non ferreux (cobalt, magnésium, manganèse, coltan, etc.), de matières premières comme le café en grains¹⁶, de gemmes, d'or, de bois précieux, exploitation ou exportation illégale de grumes plus ordinaires¹⁷...

L'arnaque en col blanc est une spécialité où excellent les Nigériens : fraude en ligne (*Advance Fee Fraud* ou *Nigerian Scam*), fraudes par les cartes de crédit, faux chèques à l'échelle internationale, etc¹⁸. La mise sur le marché de technologies modernes de reprographie (scanérisation, impression laser et traitement de l'image par ordinateur) permet aussi bien de contrefaire les dollars que les passeports et les visas. Par ailleurs, pour permettre la fraude électorale ou servir d'autres intérêts, un certain nombre de gouvernements africains optent sciemment pour des technologies dépassées, parfaitement maîtrisées par les ateliers de contrefaçon. Dans de nombreux pays, on peut facilement se procurer tous les papiers possibles : faux papiers nécessaires à l'immigration, faux certificats de maladie, faux permis de conduire, faux certificats de séronégativité, etc¹⁹.

SYSTÈMES PARALLÈLES DE CIRCULATION DES FONDs

Si les activités illicites et mercantiles informelles fonctionnent souvent selon les modalités du troc (armes contre diamant) – tel ou tel produit servant de monnaie nominale ou comme une sorte d'argent liquide en raison de sa haute valeur internationale par rapport à son volume (gemmes, or, ivoire, drogue) –, il existe également, notamment pour le blanchiment de l'argent, des systèmes parallèles de remise de fonds dans les transactions internationales, qui opèrent en marge des réglementations financières « légitimes », sans mouvement interbancaire ni passage de frontières, en utilisant la pratique séculaire des lettres de change sous la variante du virement électronique. Le système des « banques informelles », le *hundi* ou *hawala*, revêt ainsi une grande sophistication en Afrique australe et dans l'océan Indien, où les communautés indo-pakistanaïses jouent un rôle économique majeur. Cette pratique très ancienne, originaire d'Asie du Sud, s'inscrit aujourd'hui dans la modernité. Son usage, totalement

fiable, s'étend d'ailleurs à l'ensemble du globe à la suite des flux migratoires. La banque informelle devrait en outre inciter à mesurer l'ampleur de la mutation des concepts de « centre » et de « périphérie », l'un et l'autre étant aujourd'hui « délocalisés » par les réseaux de télécommunication. C'est ainsi que les transferts *hundi* permettent de « faire tourner l'argent sale » avant de le renvoyer partiellement dans les pays d'où il est parti pour des investissements dans des *joint ventures*, des entreprises privatisées, des bureaux de change, des casinos et dans certaines infrastructures lourdes.

La mise en place en 1991, par Kara International Exchange, d'un instrument financier de type *hawala* pour le transfert de l'épargne des émigrés sénégalais entre Broadway (New York) et Sandaga (Dakar), combine de même ingrédients modernes (fax, téléphone, e-mail) et traditionnels (appartenance aux réseaux confrériques mourides), circuits officiels et officieux. L'équivalent de l'épargne déposée à New York par les émigrés est remis à leurs familles à Sandaga *via* les fonds des commerçants qui s'apprentent à venir faire leurs achats aux États-Unis. L'équilibre financier du système de transfert (les dépôts sont plus importants à New York qu'à Dakar) est maintenu par des mécanismes de compensation divers : fret aérien, import-export, transit²⁰...

15. Pour le Nigeria, on recense les contrefaçons suivantes : paracétamol en sirop, Fansidar, Bactrim, insuline, crème dépigmentante, quinine, collyre, Flagyl et anti-paludéens. Le Lesotho, quant à lui, joue un rôle important dans le trafic de diazépán (*Valium*) et dans celui de flunitrazépán (*Rohypnol*). Au Kenya, de faux médicaments contre le VIH/Sida ont circulé à différentes reprises : Kemron et Perle Omega (voir S. Schmidt, *Contrefaçons et malfaçons des médicaments en Afrique*, Nancy, université Henri-Poincaré, thèse de pharmacie). En Afrique australe, un faux Moducare (modulateur immunitaire) se trouve actuellement sur le marché. (*Panapress*, 20 novembre 2000). Au Sénégal, un trafic d'antirétroviraux a été mis au jour (*Le Populaire*, 8 octobre 2002).

16. C'est l'une des principales sources, avec les bois tropicaux, de financement de la guérilla de J.-P. Bemba dans la province de l'Équateur (qui produit 60 % du café robusta du pays).

17. La mobilisation des ressources forestières et l'industrialisation de la filière bois sont encouragées par la Banque mondiale et le FMI alors même que se multiplient les fraudes. Elles sont le fait notamment de compagnies forestières françaises : RC Coron, exploitant historique des forêts camerounaises, installé à l'époque coloniale, SIM et CAMBOIS, filiales du tentaculaire groupe Rougier opérant au Gabon, au Congo-Brazzaville, en Guinée-Équatoriale et au Cameroun, et la multinationale Pinault-Printemps-La Redoute, à travers sa filiale Becob (*Silence*, n° 270, mai 2001, p. 16).

18. Ces fraudes (falsification de chèques, faux virements) supposent une bonne connaissance du système bancaire et des *modus operandi* bien maîtrisés, à l'instar de la fraude à « triple détente » – dite « zairoise » – qui repose sur le vol de chèques dans les flux postaux classiques, puis sur leur falsification et enfin sur leur retrait à partir d'un compte ouvert avec une fausse pièce d'identité. La liste des entreprises victimes (parmi 600 000 escroqués) illustre le savoir-faire de l'organisation : les Mutuelles du Mans, les parfums Rochas, EDF, Christian Dior, American Airlines, Cogema... Voir P. Delval, *Faux et fraudes. La criminalité internationale des faux documents*, Paris, PUF, 1998, pp. 11, 33, 92, 100 et 120-121.

19. S. Dusch, *Le Trafic d'êtres humains*, Paris, PUF, 2002, pp. 52-53.

20. Sur Kara International Exchange comme instrument de transfert informel, voir S. M. Tall, « Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication », Genève, Unrisd, mai 2002 <<http://www.unrisd.org>>.



En beaucoup d'endroits existent également des logiques trafiquantes qui s'enracinent dans les systèmes précoloniaux de commerce à longue distance comme l'or, le sel, les tissus ou la kola²¹, pour ne rien dire des traites négrières ; ni non plus, à l'occasion du pèlerinage rituel à La Mecque, de l'activation de filières d'importation aériennes entre Djeddah ou Dubaï et des villes africaines²². Le Nigeria, qui domine plusieurs trafics illicites régionaux et internationaux (prostitution, drogues diverses, contrefaçon de médicaments, hydrocarbures...), connaît une très ancienne tradition de négoce transfrontalier et interrégional contrôlé par les principales ethnies du pays. Vers les pays de la zone franc s'épanouit le système dit des « acquits » : les commerçants effectuent leurs achats à Lagos mais les marchandises leur sont livrées dans leur pays après dédouanement forfaitaire, les convoyeurs se chargeant de négocier aux frontières tous les « faux frais ». Il existe également à Lagos des bureaux de change très performants, les *arrangees*, principalement tenus par les Haoussas, capables de faire circuler d'importantes sommes d'argent sans laisser de trace et en contournant les dispositions anti-blanchiment prises par le gouvernement. La plupart des cambistes se trouvent concentrés à Catholic Mission Street, quartier des banques et des bureaux de change officiels ; cette contiguïté manifeste explicitement l'endogamie qui prévaut entre système de change formel et informel : les banques et les multinationales traitent illégalement sur le marché parallèle en faisant des « allers et retours » entre le cours officiel et le cours des marchés parallèles²³.

Les tissus importés légalement au Bénin et réexportés illégalement vers le Nigeria sont également un bon exemple d'un commerce parallèle qui fonctionne suivant la « logique du légal-illégal et vice-versa ; c'est-à-dire que les flux informels, le plus souvent, intègrent les circuits formels une fois passées les frontières, montrant ainsi les limites de l'illégalité²⁴ ». Les Nigériens ont aussi réussi à monter des réseaux de dimension planétaire pour la commercialisation des stupéfiants dans un domaine pourtant fortement concurrentiel. L'émergence de ces réseaux, au début des années 1980 pour l'héroïne et à la fin de la même période pour la cocaïne, coïncide avec l'effondrement des prix du pétrole, la crise économique et sociale au Nigeria et les effets délétères du premier plan d'ajustement structurel. La crise propulse à travers le monde des milliers de Nigériens des classes moyennes privés des revenus auxquels ils étaient habitués et qui cherchent à gagner de l'argent. Ils se tournent d'autant plus volontiers vers des activités illicites que nombre d'entre eux rendent le Nord responsable du déclin de leur pays et considèrent que les activités trafiquantes sont une manière de récupérer les richesses qui leur ont été volées²⁵.

À l'étranger, ces émigrants récents retrouvent les diasporas issues de la guerre du Biafra (1967-1970) et qui ont développé un fort complexe de persé-

cution ethnique et une grande méfiance à l'égard des institutions étatiques. Certains de ces migrants débutent alors comme simple « mule » ou courrier pour les autres (réseaux asiatiques, cartels sud-américains) puis deviennent très rapidement des acteurs essentiels de l'approvisionnement auprès des producteurs locaux et du transport de l'héroïne d'Asie du Sud-Ouest (Inde, Pakistan) et du Sud-Est (Thaïlande) et de la cocaïne d'Amérique du Sud (depuis le Brésil) vers l'Europe et les États-Unis²⁶. Ni producteurs de stupéfiants ni revendeurs de rue (sauf parfois en Afrique du Sud), ils excellent dans un rôle historiquement bien rodé dans le delta du Niger depuis l'époque de la traite négrière : celui de *middleman*. Ils se caractérisent par un haut niveau d'éducation (comme le montre la sophistication de leurs arnaques financières qualifiées de « criminalité astucieuse²⁷ »), par leur capacité d'adaptation à des marchés locaux (ainsi du trafic de Seconal, un puissant barbiturique, en Arabie saoudite), par le poids des femmes dans les réseaux (elles peuvent y occuper des postes de responsabilité) renvoyant à la matrilinearité, par une structure non hiérarchique (il n'y a pas de parrain) qui permet de remplacer sur le

21. En Côte d'Ivoire, un des réseaux de distribution du cannabis est lié au commerce de kola entre la zone forestière ivoirienne et les pays soudano-sahéliens. Le cannabis voyage au centre des ballots de kola fraîche, qu'il est extrêmement difficile de contrôler dans la mesure où leur ouverture provoquerait l'oxydation rapide et l'avarie de la noix. Compte tenu du rôle social et culturel de la kola, peu de douaniers osent ce sacrilège. Voir Observatoire géopolitique des drogues (OGD), *Rapport annuel 1997* <www.ogd.org>.

22. À propos de Dubaï et du commerce informel vers (ou en provenance de) l'Afrique, voir R. Marchal, « Dubaï : le développement d'une cité-entrepôt dans le Golfe », *Les Études du Ceri*, n° 28, 1997. Voir également K. Bennafla, *Le Commerce frontalier en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2002, pp. 46-48 et 301-303.

23. Selon des sources bancaires, la moitié des transactions de change se font par l'intermédiaire du marché parallèle, soit en cash *via* les *arranges*, soit lors de transferts bancaires *off-shore* (*Africa Confidential*, n° 398, 11 mars 2002).

24. J. O. Igué et B. G. Soulé, *L'État-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala, 1992, p. 15.

25. Sur ce point, voir les entretiens menés en Afrique du Sud avec des trafiquants par M. Shaw, « West African criminal networks in South and southern Africa », *African Affairs*, n° 101, 2002, p. 295.

26. Il existe un quartier nigérian à Bangkok, Pratunam ; au Brésil, les Nigériens sont nombreux à Saõ Paulo où ils travaillent dans l'industrie du cuir et de la chaussure. Voir S. Quéré, *Les Clans criminels nigériens : des organisations criminelles méconnues*, Paris, Université Paris-II, 2000, pp. 11-12 <<http://www.drccc.org/html/archives/memoire>>.

27. Les *feymen* camerounais sont également des spécialistes de l'escroquerie financière de haut vol fondée, en particulier, sur un prétendu pouvoir de multiplication des billets de banque (dollars). Dans les années 1990, plusieurs chefs d'État africains, la plupart encore en exercice, ont été les *mougous* (« pigeons ») de cette escroquerie astucieuse. Voir D. Malaquais, « Anatomie d'une arnaque : feymen et feymania au Cameroun », *Les Études du Ceri*, n° 77, juin 2001, et « Art de feyre au Cameroun », *Politique africaine*, n° 82, juin 2001.



champ tout membre identifié par la police, par la grande plasticité de réseaux hautement mobiles, sans inscription territoriale (ils ne contestent pas un « territoire » à d'autres), constitués de « cellules » indépendantes de dix (parfois moins) à quarante membres, unis par leur connivence linguistique et ethnique²⁸. Leurs réseaux transnationaux, déterritorialisés comme n'importe quelle multinationale mais ayant leurs bases arrière au Nigeria, actifs dans au moins soixante pays, sous-traitant si nécessaire la violence à d'autres (ainsi, aux États Unis, aux gangs jamaïcains), se servant de l'Afrique entière comme d'un *hub* pour le transit des drogues²⁹, confirment, si besoin en était, la capacité d'adaptation des sociétés lignagères à l'économie de marché et à la division internationale du travail.

À cet égard, les *mama-loa* font montre d'un professionnalisme, d'une ingéniosité et d'une efficacité exemplaires : elles dominent non seulement le trafic traditionnel interrégional de la fripe, mais elles sont également très présentes dans le proxénétisme, y compris en Europe, dans les circuits internationaux de la cocaïne et de l'héroïne (États-Unis) et, depuis quelques années, dans la traite des enfants en Afrique occidentale et centrale. Il existe, en particulier, une connexion entre criminalités italienne et nigériane (axe Lagos-Turin) pour le soutien « logistique » et le contrôle du trafic de prostituées nigérianes en Italie (où elles sont plus de 10 000) et dans le reste de l'espace Schengen³⁰. Plusieurs éléments suggèrent une structure souplement articulée autour de liens communautaires, comme c'est le cas pour les cambistes ; à partir d'affinités linguistiques et régionales et d'« investissements sociaux », une multitude d'acteurs se trouve ainsi regroupée de façon pyramidale par États (Kano, Katsina, Sokoto pour les cambistes ; ceux d'Edo et du Delta au centre-ouest, de Benue à l'est, pour le proxénétisme ; ou encore de l'État de Cross River pour la traite infantine, ou de celui d'Anambra pour la drogue), puis par gouvernement local, puis par village et enfin sur la base de la parenté.

DU CANNABIS DANS LES ÉPINARDS

Le succès du secteur informel – notamment parce qu'il échappe à toutes les protections légales en matière de santé et de droit du travail – est basé sur sa flexibilité et sa capacité d'adaptation rapide à des contextes changeants ; c'est d'ailleurs cette habileté à fournir des produits et des services moins chers, et plus efficaces, qui a poussé le FMI et la Banque mondiale à en faire désormais une pièce maîtresse de leurs plans d'ajustement structurel. Or, avec le durcissement d'accès aux marchés européens (restrictions pour l'obtention de visas) à partir des années 1990 et l'enchérissement des produits occidentaux dû à la dévaluation des monnaies nationales, dont le franc CFA en 1994, les

réseaux ouest-africains de commerce international ont renforcé leurs liens avec des pays producteurs de drogues ou se sont lancés dans la culture du cannabis. En outre, localement, nombre de réseaux du commerce transfrontalier informel sont des réseaux de contrebandiers qui possèdent le savoir-faire et les infrastructures pour importer ou exporter une large gamme de produits sans subir un quelconque contrôle douanier³¹. L'un des principaux facteurs de leur succès est leur « capital relationnel³² », c'est-à-dire leurs contacts dans les gouvernements, les hautes sphères de l'administration et dans différents champs sociaux, jusqu'au plus petit fonctionnaire des douanes qui permet de régler la question des « tracasseries » ou du *settlement* (« graissage »).

Quoi qu'il en soit, le va-et-vient entre activités légales et illégales conforte les mentalités qui conçoivent l'utilisation de pratiques illégales comme une réponse à la crise, comme un développement de substitution. Car le secteur parallèle « est en même temps une économie populaire de survie pour le plus grand nombre et un moyen d'enrichissement pour une minorité, et son originalité réside dans la combinaison de ces deux aspects contradictoires³³ ». Et, en effet, cette recherche de solutions de rechange pour répondre aux dysfonctionnements économiques et sociaux concerne aussi bien les États que les élites et les groupes sociaux subordonnés.

Face à l'échec des politiques de développement et au caractère récessif des mesures d'ajustement – remise en cause des embryons de mécanismes de protection sociale, de services publics en matière d'éducation, de santé –, qui se traduisent par une paupérisation croissante, les populations cherchent des solutions de survie à travers des activités informelles ou trafiquantes qui contournent délibérément le contrôle de l'État ; parfois celles-ci relèvent du

28. Mais ni l'appartenance ethnique, ni le sexe, ni la religion ne sont des critères obligatoires comme pour l'entrée dans la mafia sicilienne, où il faut être sicilien au moins de père et de mère, de sexe masculin et catholique.

29. Les pays qui servent de plaque tournante changent selon la conjoncture. Il s'agissait récemment du Malawi, de l'Éthiopie et de la Côte d'Ivoire.

30. Les réseaux gèrent l'ensemble de la filière et fournissent une gamme complète de services : recrutement, fourniture de faux papiers, passage en Europe, hébergement, collecte de l'argent, etc. À la différence de la violence primaire de la mafia albano-kosovare à l'égard des femmes, dans les filières nigérianes un lien de subordination psychologique est établi entre la *mama-loa* (la « prêtresse ») et la femme trafiquée. Ce lien repose sur des pratiques *voodun* et se maintient après la migration car, dans ces pratiques, la transgression peut être punie à distance.

31. Observatoire géopolitique des drogues (OGD) (dir.), *Les Drogues en Afrique subsaharienne*, op. cit., pp. 50-53.

32. E. Grégoire et P. Labazée (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 1993.

33. A. Morice, « Commerce parallèle et troc à Luanda », *Politique africaine*, n° 17, mars 1985, p. 110.



bricolage : distillation et brassage clandestins (par exemple les gins locaux : *changa'a* à Nairobi, *akpeteshe* au Ghana, ou bières brassées à la maison comme la *katchasu* au Zimbabwe), détournement de l'énergie électrique, commerce de viande de brousse, vols de grumes flottantes et scieries clandestines (les deux Congos)³⁴, pompage illégal du pétrole sur les oléoducs (Delta du Niger), fabrication de faux produits alimentaires, etc.

Enfin, à peu près partout, et quels que soient les acteurs de la société civile concernée, l'activité illégale s'installe dans les habitudes sociales ; elle est conçue comme allant de soi, comme un mode de production économique ordinaire, comme la parade aux pratiques prédatrices des élites politiques et d'un État sans légitimité sociale parce que sans droit. Dès lors, la pluralité des acteurs, la diversité et l'ingéniosité des modes d'accès endogènes à l'argent, quelle qu'en soit l'échelle, font que les positions de pouvoir ne sont plus nécessairement les voies quasi monopolistiques de l'enrichissement, même si elles restent probablement les plus rentables.

C'est ainsi que les pays producteurs de drogue se multiplient et que l'on assiste à une intégration de plus en plus poussée du cannabis dans les systèmes de production, qui s'orientent vers la voie du « narco-développement ». De fait, la plantation de cannabis – agissant comme une subvention pour les planteurs – semble constituer pour nombre de paysans une des meilleures réponses à la dégradation des conditions de production et de commercialisation des cultures de rente (suppression des soutiens publics à l'agriculture) comme le café et le cacao (Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Guinée forestière) ou d'arachides (Sénégal)³⁵. La plante, qui demande peu d'investissement en travail et en terre, possède de grandes qualités agronomiques (elle est non saisonnière), et est donc accessible à toutes les catégories de producteurs. Enfin, à la différence du pavot et de la coca, la chimie n'intervient pas dans le processus de transformation puisque l'on passe directement de la culture à la consommation. C'est, du coup, la seule culture alternative qui peut garantir aux paysans un revenu régulier et sûr, contrairement aux rapports aléatoires des produits vivriers et de rente licites. Simultanément, le blanchiment s'effectue banalement lorsque les revenus directs procurés à tel petit producteur ivoirien, mozambicain ou congolais lui permettent d'acheter un vélo, une tête de bétail ou de faire face à des dépenses de prestige à l'occasion d'une fête.

Enfin, la demande interne est désormais très importante et l'essentiel de la production est écoulé sur le marché africain pour des consommateurs locaux. Ils considèrent souvent l'herbe comme un dopant indispensable pour mieux supporter la fatigue d'une activité professionnelle physiquement pénible. Le cannabis est également apprécié de groupes fréquemment exposés au danger

(au Ghana et au Nigeria, les soldats et les policiers en sont les premiers consommateurs); ou bien encore par les catégories citadines les plus déshéritées, sans parler des nombreuses idées reçues, liées à la sexualité, qui motivent sa consommation.

L'usage du cannabis dans tous les milieux sociaux (notamment en raison de son faible coût), y compris de plus en plus fréquemment par les femmes, marque également une rupture forte avec l'ancien ordre des choses où les substances psychoactives n'étaient réservées qu'à certaines catégories de personnes (selon des critères d'âge et de sexe), à des usages thérapeutiques ou aux occasions rituelles.

LES NOUVELLES TRAITES NÉGRÈRES

Les traites de main-d'œuvre infantile qui explosent depuis 1990 dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre obéissent-elles aux mêmes logiques, aux mêmes stratégies de survie³⁶? La traite des enfants, c'est-à-dire le recrutement, le transport ou la vente illégale d'êtres humains en vue d'exploiter leur force de travail, exploitation apparentée à l'esclavage dans ses formes extrêmes, est favorisée par une multitude de facteurs (principalement la grande pauvreté et la monétarisation des rapports sociaux) et une explosion de l'offre avec la crise: prolifération des micro-activités de production, de commerce ou de service fortement consommatrices de main-d'œuvre non qualifiée et désormais de plus en plus non rémunérée. Le travail des enfants, moyen de socialisation il y a peu encore (voir la tradition de placement *vidomegon* au Bénin et ailleurs), se trouve ainsi dévoyé en exploitation véritable. Celle-ci ne cesse de s'amplifier et le trafic est devenu une activité singulièrement florissante.

34. De juin à avril 1998, le nombre de m³ détournés représentait une valeur de plus d'un milliard de francs CFA. Voir B. Nkouka et J.-V. Ngoubangoyi, « Congo: le bois volé alimente les scieries pirates », *Syfia Congo*, juillet 2000.

35. Ainsi, en Côte d'Ivoire forestière (en 1995), un hectare de cannabis rapportait 55 fois plus qu'un hectare de riz-manioc, 60 fois plus qu'un hectare de cacao et 100 fois plus qu'un hectare de café. Voir E. Léonard, *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana en Côte d'Ivoire forestière*, multigr., Paris, Orstom-OGD, 1995.

36. La traite des êtres humains ne se limite pas à celle des enfants. J'ai évoqué les filières nigérianes du proxénétisme, mais c'est l'ensemble de l'Afrique qui est concerné. Il faudrait en outre tenir compte d'autres flux migratoires tout aussi particuliers, comme ceux des femmes domestiques vers les pays du Golfe, l'Arabie saoudite ou le Liban. Ainsi, entre 12 000 et 20 000 Érythréennes travaillent au Liban, où les Malgaches sont également en nombre.



Le trafic des enfants repose sur la coercition (physique ou psychologique) ou la duperie, tandis que l'exploitation revêt diverses formes et couvre un large spectre de situations : travail domestique, « petites mains » dans l'économie informelle, main-d'œuvre aux champs (plantations de café et cacao) ou dans les mines, prostitution, pédopornographie, utilisation dans les circuits de mendicité, le trafic de stupéfiants, enrôlement dans des gangs, enfants-soldats, trafic de « baby-footballeurs » vers l'Europe, etc. : le trafic des enfants est à la fois national, transnational et international. Au même titre que la prolifération des enfants des rues, la traite enfantine est à la fois un indicateur de la dislocation sociale des structures familiales et un exemple de capitalisme « sauvage » à l'œuvre.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est largement pratiquée dans de nombreux pays pour satisfaire des pratiques locales, pour répondre à la demande d'une population d'hommes célibataires (axes routiers au Kenya, villages de pêcheurs en Sierra Leone, mines en Afrique du Sud...) ou pour les besoins du tourisme sexuel. À cet égard, la Gambie, avec ses *bombsters* ou *beachboys*, est devenue une destination très « populaire » pour les pédophiles et les hébéphiles du Nord ; il en est de même avec l'Afrique du Sud (Cape Town et Durban) et Madagascar où le phénomène explose (la ville balnéaire de Nosy Be est « répertoriée » par les guides spécialisés comme destination touristique sexuelle).

« PIEUVRE » À L'AFRICAIN

Certes, chaque situation possède ses caractéristiques propres mais, tendanciellement, on constate que le mélange des genres entre intérêts d'État et intérêts « mafieux » se multiplie et que les drogues jouent un rôle de premier ordre dans les domaines économiques, dans les conflits locaux (guérilla casamançaise par exemple) et dans le développement de la « criminalisation de l'État ». Le fait que les circuits illicites de la corruption d'État (contrebande, prébendes, commissions occultes, pillages des ressources de l'État, etc.) constituent déjà depuis fort longtemps le principal canal d'insertion du continent dans l'économie globalisée profite désormais aux trafiquants et aux blanchisseurs.

En outre, ces « acteurs sociaux » sont souvent les inventeurs de réseaux véhiculant des produits de première nécessité devenus rares à la suite d'événements politiques : guerres civiles et extérieures, embargos (générateurs d'une intense économie informelle), famines provoquées (Angola, Liberia, RDC, région des Grands Lacs, Sierra Leone, Soudan...), etc. En Afrique du Sud, on retrouve aujourd'hui des hommes, des réseaux politiques et financiers, des services de sécurité qui, au temps de l'apartheid, avaient fait bénéficier de

leur savoir-faire un État désireux de contourner l'embargo pour se procurer devises, armements ou matières premières. Ces « casseurs d'embargo » et ces *freedom fighters* jouissent désormais du statut de bienfaiteurs et profitent de cet « embellissement social » pour introduire dans la panoplie des réseaux rodés par l'histoire des produits nouveaux à haute valeur ajoutée du fait même de leur prohibition³⁷.

Il existe cependant des organisations toujours opaques, comme le cartel d'origine danoise Tvind (connu sous le label Humana dans les pays de langue anglaise). Sous un nom ou sous un autre, ce cartel a grandi « à proximité des mouvements de libération et des *freedom fighters* (dont plusieurs sont maintenant au pouvoir) », en Angola, au Mozambique, en Namibie, au Malawi, en Zambie, au Zimbabwe et en Guinée-Bissau, parce que ces mouvements représentaient « la lutte du droit contre l'apartheid, le capitalisme et l'impérialisme ». À un moment donné (sans doute vers 1992), le groupe s'est définitivement constitué en empire commercial pour gérer de prétendus projets de développement, en réalité des entreprises qui lui appartiennent. En février 2002, le fondateur de ces divers organismes (en Afrique, Tvind a pris le nom de Development Aid-People to People, DAPP), Mogens Amdi Petersen, a été arrêté à Los Angeles pour fraude, évasion fiscale et détournement de millions de dollars. En effet, le groupe, considéré en France comme un « mouvement sectaire³⁸ » et dont le quartier général mondial se trouve aujourd'hui au Zimbabwe³⁹, exploite la charité en collectant au Nord de vieux vêtements qu'il revend au Sud. Ce commerce est si lucratif (avec des plus-values pouvant atteindre 3 000 %) que DAPP s'est transformé en une organisation pseudo-caritative et contrôle désormais toute la filière, du ramassage à la vente. Or, ce « dumping social » a eu des effets dévastateurs en Zambie : il existe sans conteste un lien direct entre l'introduction massive de fripes (400 tonnes par an), la fermeture des usines de textile et de vêtements, et la perte d'emploi (30 000 suppressions en huit ans). Au demeurant, la Zambie, où a eu lieu la plus spectaculaire transition sur le continent du dirigisme économique à l'économie de marché (perte de 325 000 emplois industriels sur un total de 800 000 depuis 1991), est un

37. Observatoire géopolitique des drogues, *Rapport annuel 1998*, pp. 46, 59 et 60 ; Observatoire géopolitique des drogues, *Rapport annuel 2000*, p. 21 ; J.-F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, *La Criminalisation de l'État en Afrique...*, op. cit., pp. 94-97.

38. Rapport à l'Assemblée nationale de la Commission d'enquête sur les sectes, 22 décembre 1995.

39. Le groupe Tvind est présent au Zimbabwe depuis au moins 1978, à l'époque de son soutien aux mouvements de libération, et c'est ainsi qu'il a développé d'étroites relations avec la Zanu-PF (<www.tvindalert.org.uk>).



bon exemple de la manière dont l'adoption du libéralisme économique lamine la base industrielle d'un pays et évince la main-d'œuvre à plein temps au profit d'une économie informelle (marchands ambulants et fripiers)⁴⁰.

Des élites bien formées, comme au Sénégal, peuvent se révéler également très performantes dans les activités informelles ou illicites en mettant à profit l'existence d'une importante diaspora et de réseaux commerciaux dans les pays développés tels que les États-Unis, l'Italie, la France ou l'Espagne, à l'instar des réseaux catalano-sénégalais⁴¹. La confrérie des mourides, fortement impliquée dans la vie politique sénégalaise, contrôlant une part très importante de l'import-export, du secteur informel et d'autres circuits (immobilier, importation de pièces détachées par containers, commerce de denrées alimentaires), se trouve bien placée pour gérer une multitude de trafics. Son rôle dans un système commercial parallèle complexe (réseaux d'approvisionnement, de stockage et de distribution) a été mis en évidence dans la vente illicite de médicaments⁴². Aujourd'hui, des membres de la confrérie s'appuient sur le statut de fait d'exterritorialité et de zone franche de la ville de Touba (par ailleurs, véritable place financière) pour monter des filières économiques transnationales de plus en plus structurées et pour s'engager dans les trafics d'armes et de voitures vers l'Afrique, ou de psychotropes et de drogues dures vers le bassin méditerranéen ou les États-Unis⁴³. Il en va de même au Nigeria avec des membres d'organisations sectaires du type « Manatari Save Yourself » ou d'entreprises religieuses transnationales comme l'Église du christianisme céleste de Samuel Oschoffa⁴⁴. De son côté, le mouvement religieux néotraditionnel Mamy Wata, à Benin City, est fortement impliqué dans les réseaux de prostitution en Europe. De fait, l'affiliation religieuse qui permet de développer, sur la base d'une confiance réciproque, des activités de toutes sortes (accords oraux, paiements en liquide...) et de préserver le secret d'un commerce parallèle est la forme habituelle du commerce ouest-africain. Enfin, en Éthiopie, où le cannabis est de tradition ancienne – il était utilisé par les moines pour accroître la relaxation et la méditation –, la découverte de plantations commerciales de cannabis au monastère de Debre Libanos (et dans ceux de la région de Dire Dawa) suggère que les cultures à but religieux se sont désormais ouvertes aux forces du marché⁴⁵.

LES DROITS DE L'HOMME COURT-CIRCUITÉS

PAR LES FORCES DU MARCHÉ

Aujourd'hui, la République démocratique du Congo – où une économie fondée sur la mainmise par des « réseaux d'élites » des richesses du pays a totalement supplanté les activités économiques et commerciales « propres » –

constitue un remarquable cas d'école sur le rapport entre guerre et accumulation primitive. Des armées étrangères et des mouvements rebelles pillent systématiquement les richesses naturelles, selon un processus de « convoitise » économique et de militarisation de l'activité économique visant à la capture de territoires miniers⁴⁶, de produits agricoles et de recettes fiscales qui revêt différentes formes : confiscation, exploitation directe, monopole forcé ou fixation arbitraire des prix ; ou bien encore, adoption d'autres stratégies pour maintenir en place, après le départ des troupes, des mécanismes d'emprise économique à long terme. Les biens, utilisés comme ressources de guerre, peuvent échapper sans véritable dommage au faire-valoir direct des groupes internationaux parce qu'en définitive, d'une manière ou d'une autre, ils sont rattachés au marché mondial sur lequel ils se retrouvent nécessairement, comme le montre l'exemple du coltan, étroitement lié aux variations de la demande en composants électroniques pour l'industrie *high-tech* (aéronautique, nucléaire, téléphonie mobile, jeux vidéo)⁴⁷.

Cependant, lorsqu'une campagne internationale, menée par l'ONG britannique Global Witness, a abordé sur le plan éthique la relation entre diamants et conflits africains (les « diamants de sang »), compromettant ainsi l'image de marque de l'industrie du diamant, la communauté internationale, craignant

40. Tvindalert, *ibid.* ; J. Delorme, « Les habits du blanc mort », *CISL, Le Monde syndical*, 14 février 2000 ; K. Tranberg Hansen, « Un État de fripes : la friperie et la topographie de la consommation en Zambie », *Bulletin du Codesria*, n° 2-3-4, 2000, pp. 76-85 ; J. Jeter, « L'industrie textile zambienne étouffée par les fripes importées », (*The Washington Post*) in *Courrier International*, n° 603, 23-29 mai 2002.

41. A. Tarrus, *Fin de siècle incertaine à Perpignan*, Canet, Llibros del Trabucaire, 1997.

42. D. Fassin, « Du clandestin à l'officieux. Les réseaux de vente illicite des médicaments au Sénégal », *Cahiers d'études africaines*, n° 98, XXV (2), 1985, pp. 161-177.

43. Observatoire géopolitique des drogues, *Rapport annuel 1998*, pp. 181-185 ; Office des Nations unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, *The Drugs Nexus in Africa*, Vienne, ODCCP Studies on Drugs and Crime, 1999, p. 57. La diaspora mouride contrôle par ailleurs le commerce de détail de l'électronique à New York, en liaison avec des opérateurs sud-coréens.

44. Outre des communautés présentes dans toute l'Afrique de l'Ouest (plus de 3 000 paroisses au Nigeria, 1 200 au Bénin), dont les membres sont principalement yorubas, l'Église du christianisme céleste compte deux importantes communautés au Nord, à Chicago et à Londres ; et également au Canada, en Allemagne et en France (une vingtaine de paroisses en banlieue parisienne).

45. Office des Nations unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, *The Drugs Nexus in Africa...*, *op. cit.*, pp. 21-22 et 97.

46. Les exemples abondent de ce complexe militaro-politico-financier. Voir le rapport de l'Onu, *Final Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo*, 16 octobre 2002.

47. Sur les filières mondiales du trafic de coltan, voir J. Cuvelier et T. Raeymaekers, *Supporting the War Economy in the DRC : European Companies and the Coltan Trade*, Anvers, rapport de l'International Peace Information Service, janvier 2002.



de voir les consommateurs se détourner du diamant, a pris des mesures de certification ou de traçabilité afin d'éviter de causer le moindre préjudice au commerce légitime des diamants. Le géant mondial De Beers a d'ailleurs largement utilisé cette campagne en cultivant l'amalgame et en prononçant (octobre 1999) un embargo unilatéral sur la production informelle de la partie de l'Afrique qu'il ne contrôle pas⁴⁸. La campagne contre les « diamants de la guerre » a également fait l'affaire d'une industrie minière canadienne en plein essor et qui avait un intérêt objectif à ce que des entraves soient dressées à la commercialisation des diamants africains concurrents dans une conjoncture de surproduction.

La même logique se retrouve à propos du Kenya. Cette fois, il s'agit pour les producteurs de fleurs européens de tenter d'imposer des restrictions à l'importation de fleurs fraîches coupées dont le Kenya est un des premiers producteurs mondiaux. Or, ce type d'action peut générer de curieux paradoxes. Tandis que l'ONG « Kenya Labour Caucus » (KLC) dénonçait, en mars 2002, « les conditions de travail et de vie des salariés proches de l'esclavagisme » dans les fermes horticoles des environs de Naivasha, dans la Rift Valley, la Coopération technique allemande (GTZ) soutient dans ce pays, très gros exportateur de roses, un label garantissant que « les fleurs ont été produites dans le respect des droits des ouvriers horticoles, celui de l'environnement, et sans recourir aux pesticides les plus toxiques⁴⁹ ». Or, la réussite exceptionnelle de l'horticulture kenyane (ainsi que celles de la culture des haricots verts et de différents légumes regroupés sous l'appellation « Asian vegetables »), dominée par des intérêts indo-pakistanaïens, repose en grande partie sur le blanchiment de l'argent sale⁵⁰.

La thèse des institutions internationales selon laquelle les marchés libérés du contrôle étatique peuvent impulser la croissance et combattre les réseaux politico-trafiquants s'est révélée extraordinairement simpliste. En réalité, la décentralisation, en provoquant une raréfaction ou un tarissement des rentes étatiques traditionnelles au profit des acteurs locaux, a incité l'État à diversifier ses trafics, tandis que les privatisations ont offert de nouvelles opportunités pour le pillage des biens publics ; elles constituent, en effet, à peu près partout une aubaine pour une accumulation privée illicite, les avoirs publics étant vendus à un cours bien inférieur à celui du marché à des entreprises ayant des accointances politiques. La privatisation bradée des mines de cuivre en Zambie à l'époque du président Frederick Chiluba est un bon exemple de ces privatisations oligarchiques. Au Kenya, l'octroi en 1999 des licences d'opérateur de réseaux de téléphonie mobile, attribuées au groupe Vivendi/Kenyan Sameer Investments, pourtant le moins offrant (55 millions de dollars quand d'autres concurrents avaient fait des propositions à 94 millions et 120 millions de dol-

lars), a mis en lumière les luttes d'influence menées au sein de la Kanu par les élites dirigeantes enrôlées comme agents par les six consortiums qui se disputaient le marché. Le modèle de contre-pouvoir – concurrence et dépolitisation des transactions – censé réduire la corruption et les canaux de financement des partis politiques est, à l'évidence, mis en échec.

Au demeurant, le contexte de démocratisation et de pluripartisme lui-même, en ouvrant la compétition pour l'accès au pouvoir entre les différentes composantes de l'élite (intellectuelle, économique, traditionnelle) jadis exclues des clans au pouvoir, s'avère favorable au développement d'une économie de l'illicite car, d'une certaine manière, la « politique du ventre » elle aussi se démocratise.

Les activités trafiquantes aujourd'hui à l'œuvre sur le continent ne sont pas l'expression d'un état d'anomie⁵¹; loin de la marginaliser, elles contribuent, au contraire, à l'insertion accélérée de l'Afrique dans les flux et les réseaux de la mondialisation. Il faut désormais repenser, dans un contexte africain globalisé, les notions du « légal » et de l'« illégal », comme la définition de l'acte « criminel » lui-même. Le fait que les deux plus grands pôles économiques de l'Afrique subsaharienne, la République d'Afrique du Sud et le Nigeria, soient également les deux plus grands pays trafiquants du continent conduit à s'interroger sur les relations endogames entre économie visible et économie invisible. Bien que l'argent des circuits économiques parallèles n'entre pas dans les statistiques officielles, on peut faire l'hypothèse de l'apparition, ici ou là, d'un modèle néolibéral (comme dans le cas de la « narcodémocratie » mexicaine) en partie financé par le blanchiment. Le cas du Lesotho, où près de 50 % du revenu agricole proviennent de la vente du cannabis, ce qui contribue non seulement

48. Mais le cartel n'hésite pas à acheter en sous-main toutes les pierres, y compris celles qui sont extraites et vendues illégalement. Voir F. Misser, « Les diamants, l'un des enjeux et nerfs de la guerre », *CISL, Le Monde syndical*, 15 juillet 2000 ; D. J. Francis, « Une analyse tronquée », *Le Courrier ACP-UE*, juillet-août 2001, pp. 73-75 ; M. Fleshman, « Diamants de la guerre : sanctions sans effet », *Afrique Relance, Onu*, 15 (4), 2001, p. 15, <<http://www.africarecovery.org>>.

49. S. Ehlert, « Exploitation de la femme par la rose », (*Die Welt*), in *Courrier International*, n° 599, 25 avril-1^{er} mai 2002 ; T. Dijkstra et T. D. Magori, « Flowers and french beans from Kenya. A story of export success », in S. Ellis et Y-A. Fauré (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala, 1995, pp. 435-444 ; *La Lettre de l'Océan Indien*, n° 988, 16 mars 2002.

50. La production de fleurs s'établit à 3,2 millions de tonnes en 2000 ; c'est le second poste de recettes en devises du pays.

51. Sur les recompositions des structures politiques, économiques et culturelles et le processus de transnationalisation, voir A. Mbembe, « L'Afrique entre localisme et cosmopolitisme », *Esprit*, n° 10, octobre 2002, pp. 65-74.



à équilibrer la balance des paiements mais permet également aux paysans d'envoyer leurs enfants au collège, pose la question avec acuité. Que penser par ailleurs des taux annuels de croissance insolents du Mozambique, parmi les plus élevés au monde (entre 9 % et 10 % du PIB), sinon qu'ils relèvent dans une large mesure d'une économie de l'ombre ?

Certes, les économies trafiquantes africaines sont encore loin d'atteindre les « performances » de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique du Sud en matière de drogues, de blanchiment ou de trafic d'êtres humains, mais la mutation irrésistiblement accélérée par les programmes d'ajustement structurel est en marche. Si le pillage des matières premières, là où s'articulent pouvoir politique et économie criminalisée, rappelle les manières de faire des oligarques russes, l'Afrique construit une voie singulière : sans cartels, sans triades et sans mafias. Tandis qu'ailleurs on peut observer la pénétration du pouvoir par des activités criminelles, ici, dans un contexte de dépérissement de l'État, on assiste à la formation d'une véritable « pègre d'État ». Enfin, dans le nouveau contexte géopolitique mondial, l'Afrique recompose avec brio des pratiques héritées du négoce précolonial, des affiliations religieuses endogènes ou des dynamiques lignagères à travers une nébuleuse de réseaux transnationaux soûplement coordonnés, acteurs efficaces de l'intégration du continent dans les relations internationales illicites ■

Roger Botte,
CNRS-EHESS